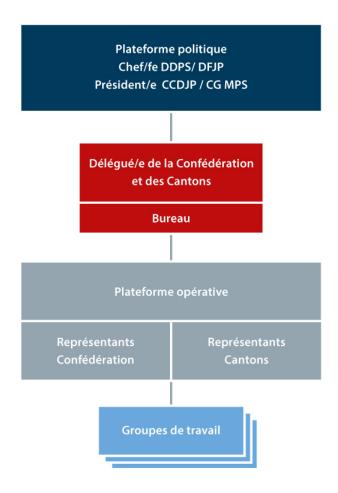


L'organisation du Réseau national de sécurité (RNS)



La plateforme politique et la plateforme opérative constituent les organes permanents du Réseau national de sécurité. La Confédération et les cantons sont représentés de manière paritaire dans les organes du Réseau national de sécurité. Outre des représentants de la Confédération et des cantons, des représentants des communes et de l'économie privée peuvent intégrer les groupes de travail.